

Rapport sur le travail forcé et le travail des enfants à travers la chaîne d'approvisionnement

1. À propos du rapport

Ce rapport porte sur l'année financière se terminant le 31 mars 2024. Il est publié par 9054-8553 Québec Inc. (la « Société ») conformément à la Loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la « Loi »).

Ce rapport souligne les activités principales entreprises par la Société au cours de la dernière année financière afin de prévenir et de réduire le risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants à n'importe quelle étape de la production des biens que nous importons au Canada.

Dans ce rapport, les références à « Altitude Sports », « nous », « notre » et autres termes similaires désignent la Société.

2. Prévenir et réduire le risque de travail forcé et du travail des enfants

Altitude Sports s'engage à s'approvisionner de façon responsable et considère comme inacceptable toute pratique qui mène à des violations des droits de l'homme à travers sa chaîne d'approvisionnement.

Nous reconnaissons également que nous avons une responsabilité sociale et d'entreprise d'améliorer continuellement nos pratiques afin d'identifier et de traiter tout risque de travail forcé ou de travail des enfants qui pourrait être présent dans nos opérations ou notre chaîne d'approvisionnement. En tant que détaillant, nous travaillons sans relâche à l'amélioration de nos pratiques et visons à devenir un chef de file dans le commerce durable.

Pendant la dernière année financière, nous avons pris diverses mesures pour prévenir et réduire le risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants à n'importe quelle étape de la production des marchandises que nous importons au Canada, notamment les mesures suivantes :

- Nous avons lancé une évaluation à l'interne du risque lié au travail forcé ou au travail des enfants à travers les activités de notre entreprise et de notre chaîne d'approvisionnement.
- Nous avons procédé à un audit de certains de nos fournisseurs et avons demandé à ce qu'ils établissent des politiques qui identifient et interdisent le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans leurs activités et leur chaîne d'approvisionnement, lorsqu'applicable.
- Lorsque nous nous approvisionnons à l'étranger, nous travaillons en priorité avec des fournisseurs certifiés et des chaînes d'approvisionnement bien établies dans des régions connues pour la sécurité de leurs pratiques de travail.

Les détails des mesures décrites ci-dessus se trouvent dans ce rapport.

3. À propos de nous et de notre chaîne d'approvisionnement

Altitude Sports est l'un des principaux détaillants de commerce électronique au Canada, travaillant et jouant à l'intersection de la ville et du plein air, avec plus de 300 employés qui participent à sa croissance. La société offre une sélection de plus de 350 marques de tiers partis à ses clients, en plus d'avoir mis en marché deux marques intégrées : Vallier et la marque privée Altitude Sports.

Lorsque nous choisissons les marques à ajouter à notre sélection, nous donnons la priorité à celles qui sont déjà engagées dans une démarche durable, éthique et responsable. Nous avons établi des relations à long terme avec de nombreuses marques réputées, généralement basées aux États-Unis, en Europe, au Japon et en Océanie.

Nos produits vendus sous les noms de Vallier et d'Altitude Sports sont fabriqués par des fabricants tiers et sont vendus principalement au Canada par l'intermédiaire de nos deux boutiques en ligne : Altitude Sports (altitude-sports.com) et La Dernière Chasse (thelasthunt.com).

Vallier est une marque de vêtements, d'accessoires et d'équipement haut de gamme et de style urbain pour hommes et femmes, qui travaille directement avec des fabricants au Canada, en Chine et au Bangladesh.

Altitude Sports est la marque privée de la boutique en ligne du même nom, qui propose des vêtements, des accessoires et de l'équipement pour diverses activités de plein air pour les hommes, les femmes et les enfants. Les produits de marque Altitude Sports sont fabriqués en Chine. Les produits que nous achetons directement auprès du fabricant sont importés au Canada par la Société, tandis que ceux acquis auprès de notre agent de fabrication basé au Québec sont importés par l'agent lui-même.

Le coton utilisé par nos fabricants en Asie et au Canada pour concevoir les vêtements Vallier et Altitude Sports provient du Brésil et de l'Inde, et une petite partie (3 %) provient de la Turquie.

Au cours des trois dernières années, nous avons fait des efforts constants pour réduire notre dépendance à l'égard des fabricants étrangers. Ainsi, 28 % de l'ensemble de notre collection a été produite au Canada au cours de la dernière année financière.

4. Politiques et procédures de diligence raisonnable

Notre engagement sérieux envers le développement durable modifie notre façon de faire. Nous privilégions la durabilité et la qualité par rapport à la quantité, et nous nous opposons au concept de « mode éphémère ».

Cette vision inclut la protection et la promotion de la responsabilité sociale et des droits de l'homme au sein de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement. Notre façon responsable de travailler est directement liée à nos politiques et méthodes de gestion.

4.1. Code des fournisseurs

Notre Code de conduite des fournisseurs (le « Code des fournisseurs ») est un pilier important de notre approche de la gestion des risques liés aux droits de l'homme.

Le Code des fournisseurs définit les valeurs et les principes qui guident nos actions et nos engagements à l'égard de nos fournisseurs, de la ferme à l'usine de confection, y compris tous les sous-traitants et sous-fournisseurs, ainsi que tous les travailleurs impliqués dans notre chaîne d'approvisionnement, quel que soit leur statut.

Le Code des fournisseurs renforce la sensibilisation et l'application de notre éthique, notre responsabilité environnementale, la sécurité de nos produits et notre engagement communautaire. Le Code des fournisseurs prévoit notamment ce qui suit :

- L'interdiction d'avoir recours au travail forcé, peu importe la forme, et des normes rigoureuses régissant les travailleurs mineurs ;
- L'obligation d'agir dans le respect absolu des lois, règles et réglementations dans les pays où ils exercent leurs activités ;
- L'obligation de superviser les entités tierces impliquées dans le recrutement afin d'éviter toute forme de force, de tromperie, d'intimidation, de coercition ou de sanction fondée sur des opinions politiques ;
- La protection des droits des travailleurs, de la liberté d'association et la promotion d'un environnement de travail sûr et sain ;
- L'établissement de mécanismes de protection des lanceurs d'alerte qui signalent des violations du Code.

Le Code des fournisseurs comprend également une procédure détaillée à suivre par le fournisseur en cas de non-respect du Code des fournisseurs. Altitude Sports se réserve le droit de mettre fin à l'accord d'approvisionnement si le problème identifié n'est pas résolu.

4.2. Guide de l'employé

Nous avons distribué notre Guide de l'employé à notre personnel afin de l'informer de ses droits, avantages et obligations, incluant sa responsabilité de contribuer et maintenir, par sa conduite, un climat de travail sain et exempt de harcèlement psychologique.

4.3. Procédures de diligence raisonnable

Marques tierces

Au cours de la dernière année financière, nous avons effectué un audit général couvrant plus de 200 de nos marques tierces afin de vérifier si elles disposaient d'un code de conduite et afin de leur demander de signer notre Code des fournisseurs. Le reste de nos 350 marques tierces fera l'objet d'un audit au cours de la prochaine année financière. Nous exigeons que les marques qui n'ont pas de code de conduite ou de certification d'audit établissent des politiques et des procédures pour identifier et interdire le recours au travail forcé et au travail des enfants dans leurs activités et leurs chaînes d'approvisionnement.

Marques intégrées

Lorsque nous entamons une collaboration avec des fabricants étrangers pour nos marques Vallier et Altitude Sports, nous veillons à la transparence et à la responsabilité en leur demandant de nous fournir des informations sur le dernier audit réalisé dans leurs installations.

Pour être conformes à nos normes, ces audits doivent avoir été réalisés par des sociétés tierces réputées et porter sur des aspects essentiels comme la santé et la sécurité, les normes de travail et les droits de l'homme. Ces audits évaluent la conformité aux réglementations qui interdisent le travail forcé ou le travail des enfants, garantissent la liberté d'association, réglementent les heures de travail et les salaires, et interdisent la discrimination, le harcèlement ou les abus.

Chaque année, nos fabricants doivent confirmer qu'un nouvel audit a été réalisé et fournir une copie de l'audit annuel.

Tous nos fabricants sont contrôlés par des sociétés d'audit indépendantes spécialisées dans les questions sociales et environnementales dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Nos audits sont menés par BSCI ou SMETA (Sedex Members Ethical Trade Audits), qui couvrent tous deux, entre autres, les sujets suivants :

- Santé et sécurité - un environnement de travail propre et sécuritaire, gestion des substances chimiques ;
- Normes de travail et droits de l'homme - interdiction du travail forcé et du travail des enfants, garanties de liberté d'association, réglementation adéquate des heures de travail et de la rémunération, interdiction de la discrimination, du harcèlement et des abus.

La BSCI et la SMETA exigent toutes deux que les sous-traitants et leurs usines soient liés par un code de conduite. En outre, l'agent de fabrication de notre marque Altitude Sports travaille avec des fabricants certifiés par la BSCI pour les produits qu'il importe en notre nom.

Nous privilégions l'utilisation de matériaux certifiés, tels que le coton certifié Global Organic Textile Standards (« GOTS ») provenant du Brésil. Environ 35 % du coton que nous utilisons chaque année est certifié GOTS. La certification GOTS est une norme de traitement des textiles pour les fibres biologiques, qui comprend des critères environnementaux et sociaux, soutenus par une certification par un tiers indépendant de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement textile.

Cet engagement à utiliser des matériaux certifiés s'étend à de nombreux autres matériaux, notamment les tissus, les isolants et les fermetures à glissière. Les matériaux utilisés de marques telles que Primaloft Insulation, Polartec, Pertex, Toray, Biella Yarn Suedwolle, Tencel™ et Sorona® sont certifiés par des programmes de certification tiers reconnus. Nous faisons également appel à un seul fournisseur de duvet, qui est certifié par le Responsible Down Standard (RDS). En outre, toutes les fermetures à glissière que nous utilisons proviennent de YKK®, une marque mondiale renommée qui adhère à un code de conduite interdisant le travail des enfants et le travail forcé.

5. Évaluation du risque

Altitude Sports soutient sa stratégie de durabilité sociale par diverses actions visant à vérifier et à garantir le respect des réglementations internationales et des principes des droits de l'homme, y compris ceux énoncés dans son Code des fournisseurs. Nous le faisons en plus de travailler avec les fournisseurs et les parties prenantes pour améliorer continuellement nos pratiques internes et celles de nos fournisseurs.

Nous avons entamé le processus d'identification des risques liés au travail forcé ou au travail des enfants dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement, en nous concentrant sur les activités de l'entreprise et sur nos fournisseurs de niveau 1.

Les risques identifiés sont principalement liés à l'industrie dans laquelle nous opérons, aux types de produits que nous produisons, vendons, distribuons et importons, à la localisation de nos activités et opérations, et aux matières premières ou produits de base utilisés dans nos chaînes d'approvisionnement. Nous comprenons également que le risque de travail forcé et de travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement textile existe et que les chaînes d'approvisionnement textile qui s'étendent dans certains pays étrangers sont potentiellement confrontées à un risque plus élevé de travail forcé et de travail des enfants.

Bien que nous exerçons une surveillance étroite sur nos fournisseurs de niveau 1, nous reconnaissons que certains d'entre eux sont situés dans des régions où la prévalence des violations des droits du travail peut être plus élevée, comme en Chine et au Bangladesh. Nous reconnaissons également que nos fournisseurs ont leurs propres chaînes de production qui s'étendent dans des pays à haut risque et sur lesquelles nous n'avons qu'une visibilité limitée.

Pour réduire ces risques, nous veillons à ce que nos fournisseurs directs soient étroitement surveillés au moyen d'audits et de certifications, et nous nous assurons, dans la mesure du possible, que nos fournisseurs de niveau 2 privilégient des matériaux certifiés répondant à des critères environnementaux et sociaux, car nous nous sommes engagés à promouvoir un approvisionnement éthique dans les milieux où l'on fabrique les tissus, isolants et fermetures à glissière que nous utilisons. Nous continuons à nous efforcer d'améliorer nos pratiques et nos processus à cet égard.

6. Mesures correctives

Nous n'avons pas eu connaissance de cas spécifiques de travail forcé ou de travail des enfants au cours de la dernière année financière et, par conséquent, aucune mesure n'a été prise au cours de la période de référence pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants ou à la perte de revenus dans le cadre de nos activités et de nos chaînes d'approvisionnement.

Nous restons néanmoins vigilants à cet égard et continuons à nous appuyer sur un processus d'approvisionnement strict pour prévenir et réduire le risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants à n'importe quelle étape de notre chaîne d'approvisionnement.

7. Formation et développement des compétences

Afin de nous assurer que les membres clés de notre personnel ont un niveau élevé de compréhension des différentes questions liées au développement durable, nous leur proposons chaque année une série de formations. Par exemple, notre directrice du marketing et du développement durable ainsi que certains employés ont suivi, sur une base volontaire, la formation à la stratégie d'entreprise durable de la Harvard Business School, qui comprenait un module sur les chaînes d'approvisionnement durables.

Une fois la révision de notre Code des fournisseurs achevée, nous avons l'intention de former notre équipe d'approvisionnement au Code des fournisseurs révisé, ce qui se fera sur une base volontaire.

8. Évaluation des impacts de notre approche

Garantir que les pratiques de travail forcé et de travail des enfants n'ont pas lieu dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement est et sera toujours un travail en cours. Bien que nous n'ayons pas encore pris de mesures pour évaluer l'efficacité de nos actions, nous avons l'intention d'évaluer ultérieurement notre efficacité en matière de prévention et de réduction du risque de travail forcé et de travail des enfants dans le cadre de nos activités et de nos chaînes d'approvisionnement.

9. Perspectives

Nous nous sommes engagés à renforcer nos efforts dans la lutte contre les violations des droits de l'homme. En plus de notre Code des fournisseurs, nous sommes en train de mettre en place un code d'éthique interne complet pour guider nos opérations et garantir des pratiques éthiques dans tous les aspects de notre activité.

Conscients de l'importance d'un engagement direct avec nos partenaires de fabrication, nous prévoyons de rendre visite à certains de nos fabricants en Asie afin de favoriser la transparence, d'établir des relations, d'obtenir des informations de premier plan sur leurs activités et de valider les résultats des audits les plus récents effectués par des tiers.

Nous avons l'intention de revoir notre Code des fournisseurs au cours de la prochaine année financière afin d'améliorer certaines dispositions applicables à nos partenaires de fabrication qui seront tenus d'exécuter le Code des fournisseurs et d'en respecter les dispositions.

En prenant ces mesures proactives, nous nous efforçons de renforcer continuellement notre engagement à éradiquer le travail forcé et le travail des enfants de notre chaîne d'approvisionnement et à promouvoir des pratiques éthiques dans l'ensemble de nos activités.

Le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration de la société le 17 avril 2024, conformément à l'alinéa 11 (4) (a) de la Loi, et constitue notre rapport pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2024.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les informations contenues dans le rapport pour l'entité mentionnée ci-dessus. Sur la base de mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont véridiques, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration indiquée ci-dessus.

J'ai le pouvoir d'engager la société 9054-8553 Québec Inc.



Nom et prénom: Maxime Dubois

Poste: co-PDG

Date: 17 avril 2024